

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

Les habitants de Vancouver—Est m'ont dit qu'ils ne voulaient pas que l'on détruise nos programmes sociaux, ni que le gouvernement abandonne son rôle traditionnel de protecteur des programmes sociaux.

J'appuie les efforts que fait constamment le gouvernement pour amener les gens à avoir plus confiance en eux-mêmes et à devenir plus indépendants. Le gouvernement reconnaît, toutefois, la nécessité de protéger les personnes plus faibles et dans le besoin, celles qui ne sont pas capables de prendre soin d'elles-mêmes. Nous reconnaissons qu'il peut y avoir de nouveaux partenariats qui donneront de meilleurs résultats et qui seront mieux reçus.

Les provinces auront plus de souplesse pour concevoir des programmes qui répondent mieux à leurs besoins, au lieu d'être liées par des règles rigides. Néanmoins, il y aura des normes nationales qui régiront le nouveau Transfert social canadien et les provinces devront fournir une aide sociale sans imposer d'exigence minimale de résidence.

[Français]

Naturellement, ce nouveau système n'est pas parfait. Je suis préoccupée par le fait que l'on va perdre la possibilité de s'assurer que toutes les provinces vont appliquer les programmes de la même manière, ce qui peut causer une érosion sérieuse des programmes sociaux.

Quand même, si l'on ne prend pas ces mesures, dans quelques années, on pourrait se retrouver complètement sans programmes sociaux. Le changement dans les transferts sera fait pour la première fois dans un an. Le gouvernement fédéral est en train de négocier les changements avec les provinces, en espérant que les provinces soient capables d'administrer mieux les programmes sociaux parce qu'elles sont plus au courant des nécessités de la population de leur province. Cela comporte une coupure de transfert aux provinces de 2,5 milliards de dollars en 1996-1997 et de 4,5 milliards de dollars en 1997-98.

• (1540)

Malgré ces montants, les coupures aux provinces sont moins lourdes que les coupures qu'on pratique au palier fédéral. On doit travailler tous ensemble pour s'assurer que ceux qui ont vraiment besoin d'assistance ne sont pas abandonnés.

[Traduction]

Pour ce qui est de l'immigration, nous savons tous que les immigrants ont joué un rôle important dans l'établissement de notre pays et de la circonscription de Vancouver—Est. L'immigration est une des grandes réussites du Canada, et il ne fait pas de doute que les immigrants ont énormément contribué à faire de notre pays ce qu'il est devenu. Ils ont contribué au développement de notre nation et ils nous aideront à assurer notre avenir.

Vancouver—Est est l'exemple probant de la remarquable contribution des immigrants. Cette circonscription regroupe des représentants de nombreux groupes ethniques. C'est une mosaïque de diverses cultures, la moitié de la population étant composée d'immigrants, surtout de Chinois. Moins du tiers des habi-

tants de Vancouver—Est sont nés en Colombie—Britannique, cette proportion étant l'une des plus faibles de la province. Nous devons continuer à encourager l'immigration.

Nombreux sont ceux qui m'ont dit qu'il était essentiel d'intégrer efficacement les nouveaux arrivants. Par ailleurs, certains ont remarqué le coût élevé des programmes et la nécessité que chacun assume ses responsabilités.

Le budget vise clairement à réduire le déficit fédéral. Pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, cela signifie qu'il doit réexaminer ses objectifs. Lors des consultations effectuées aux quatre coins du Canada par le ministère, la population a fait savoir que les programmes d'immigration, qui traitent aussi des réfugiés et de la citoyenneté, étaient valables et nécessaires pour le développement du Canada, et qu'il y avait peu de possibilités de compressions.

Plus récemment, dans le cadre du budget et de l'examen des programmes, nous avons été témoins d'une réduction des coûts et d'un transfert de coûts qui, auparavant assumés par les contribuables, seront dorénavant à la charge de ceux qui bénéficient de nos programmes et de nos services. Ce changement prévoit notamment l'imposition d'une nouvelle taxe d'établissement, fixée à 975 \$ par adulte de plus de 19 ans.

J'espère vivement que cette nouvelle taxe sera juste et équitable dans son application—qu'elle ne restreindra pas indûment l'immigration et ne découragera pas les immigrants de venir s'installer chez nous, malgré les avantages et les beautés de notre pays. La personne qui a obtenu le droit d'établissement est admissible à un prêt si elle a de la difficulté à déboursier cette somme. Nous devons être souples et conciliants.

Qu'en est-il des personnes venant de pays très pauvres, où tous ne peuvent pas faire d'études et acquérir les compétences et la formation nécessaires pour se tailler une place et réussir dans notre société? La possibilité d'obtenir un prêt est censée être déterminée selon la capacité qu'aura la personne de le rembourser dans un certain délai. Comment peut-on réellement attendre de ces personnes qu'elles remboursent leur prêt dans un délai de trois ans si elles n'ont pas ce qu'il faut pour trouver un emploi convenable?

J'espère que l'exigence de rembourser les emprunts sera adoucie dans certaines circonstances, de façon à donner aux personnes suffisamment de temps pour acquérir les compétences et la formation nécessaires pour trouver du travail ou le moyen de rembourser leur emprunt, tout en survenant elles-mêmes à leurs besoins.

[Français]

La dernière mesure que je voudrais discuter est le système de santé au Canada. Les principes stipulés dans cette loi doivent être défendus et maintenus. Ces principes sont l'universalité, l'intégrité, la flexibilité, la transférabilité et la gestion publique.

Dans le Discours sur le Budget, on a dit, et je cite: «Pour notre gouvernement, il s'agit de principes fondamentaux.» Il faut continuer de les protéger, tels quels. Le gouvernement s'est engagé à respecter ces principes et il le fera.